

APPEL À PROJETS : METTEZ VOTRE ART EN LUMIÈRE

Vous êtes une femme artiste peintre, sculptrice, plasticienne ou autre ?
Et vous souhaitez faire rayonner votre art dans un lieu inspirant, au cœur de Toulouse ?

L'association Link'Elles, engagée pour la valorisation des talents féminins, lance un appel à projets en partenariat avec l'Hôtel Sevenline de Toulouse, établissement design et engagé, pour permettre à des artistes femmes d'exposer leurs œuvres dans un cadre prestigieux et chaleureux.

Une série d'expositions temporaires sera organisée, à partir de septembre 2026, dans les espaces de l'hôtel, permettant à 6 artistes sélectionnées de présenter - et vendre - leurs créations.

Objectifs du projet

- * Donner de la visibilité à des femmes artistes, émergentes ou confirmées
- * Offrir un espace d'expression artistique au sein d'un lieu atypique
- * Créer des passerelles entre art, entrepreneuriat féminin et territoire
- * Favoriser les rencontres entre artistes, publics et professionnels

Qui peut candidater

- * Femmes artistes (professionnelles ou en voie de professionnalisation)
- * Œuvres de peinture, sculpture, collage, photographie ou installations légères
- * Résidant en région Occitanie

Ce que la sélection offre

- * Exposition gratuite de 2 mois à l'hôtel Sevenline
- * Mise en lumière via les réseaux sociaux de Link'Elles et de l'hôtel Sevenline
- * Vernissage organisé par l'hôtel Sevenline
- * Possibilité de vendre ses œuvres, avec une commission de 7% en soutien de l'association.

Modalités de sélection

- * Critères : originalité, cohérence artistique, faisabilité technique et adéquation avec le lieu
- * Comité de sélection : membres de Link'Elles et de l'Hôtel Sevenline
- * Nombre d'artistes sélectionnées : 6

Pièces à fournir

- * Portfolio de 5 à 10 visuels HD de vos œuvres (avec titres, dimensions, techniques)
- * Démarche artistique (1 page maximum)
- * CV artistique (si existant)
- * Liens vers site web, réseaux sociaux ou expositions passées



Calendrier prévisionnel

Lancement de l'appel à projets
5 novembre 2025

Date limite de candidature
28 novembre 2025 20h

Sélection des artistes
15 décembre 2025

Première exposition
début septembre 2026





FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Informations personnelles

Nom / Prénom :

Adresse :

E-mail :

Nom d'artiste (si différent) :

Code Postal / Ville :

Téléphone :

Présentation

Brève biographie :

Description du projet d'exposition (œuvres proposées, nombre, format, technique, etc.) :

Informations techniques

Besoins techniques particuliers :

Disponibilité pour l'accrochage et vernissage à l'Hôtel Sevenline, Toulouse :

Autorisation de diffusion des visuels pour communication Link'Elles / Hôtel Sevenline

☐ Oui ☐ Non



RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPEL À PROJETS LINK'ELLES “METTEZ VOTRE ART EN LUMIÈRE”

Préambule

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les conditions de participation à l'appel à projets organisé par l'association Link'Elles, en partenariat avec l'Hôtel Sevenline à Toulouse.

Il s'applique à toutes les artistes sélectionnées dans le cadre des expositions prévues à partir d'octobre 2025.

La participation à l'appel à projets implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 1 – Objet et finalité de l'appel à projets

L'appel à projets a pour objectif de :

- Promouvoir la création artistique féminine ;
- Offrir un espace d'exposition gratuit aux artistes femmes ;
- Favoriser la visibilité des artistes auprès du public et des professionnels ;
- Créer un dialogue entre art, société et entrepreneuriat féminin.

Article 2 – Conditions de participation

Peuvent candidater :

- Les artistes femmes, majeures, résidant en région Occitanie ;
- Exerçant dans les domaines suivants : peinture, sculpture, photographie, collage, art textile ou installations légères ;
- Présentant un travail artistique original, cohérent et techniquement compatible avec les espaces d'exposition de l'Hôtel.

Ne sont pas acceptées :

- Les œuvres contenant des propos discriminatoires, diffamatoires ou contraires à la loi ;
- Les œuvres nécessitant des dispositifs techniques complexes non compatibles avec le lieu.

Article 3 – Modalités de candidature

Chaque candidate devra fournir :

- Le formulaire de candidature dûment complété et signé ;
- Le règlement intérieur signé ;
- Un portfolio (5 à 10 œuvres légendées) ;
- Une note de présentation de sa démarche artistique ;
- Une biographie courte et un CV artistique (facultatif) ;
- L'autorisation de diffusion de ses visuels à des fins de communication signée.

Les dossiers incomplets ou hors délai ne seront pas examinés.

Article 4 – Sélection des artistes

- * La sélection est assurée par un comité composé de membres de Link'Elles et de représentants de l'Hôtel Sevenline
- * Les critères d'évaluation : qualité artistique, originalité, cohérence de la démarche, faisabilité technique.
- * Les décisions du comité sont souveraines et sans appel.
- * Les artistes sélectionnées seront informées par e-mail.

Article 5 – Engagements des artistes sélectionnées

Les artistes s'engagent à :

1. Fournir leurs œuvres prêtes à être accrochées (système de fixation conforme) ;
2. Participer à l'accrochage et au décrochage selon les dates convenues ;
3. Être présentes lors du vernissage de leur exposition (sauf empêchement majeur) ;
4. Respecter les délais et les consignes techniques communiqués par Link'Elles et l'Hôtel ;
5. Autoriser la reproduction et la diffusion de visuels de leurs œuvres à des fins de communication liées à l'événement, sans contrepartie financière.

Article 6 – Organisation et déroulement de l'exposition

- La durée d'exposition est de 2 mois selon le calendrier défini par l'Hôtel.
- L'exposition est ouverte au public dans les espaces communs de l'Hôtel Sevenline, sous la responsabilité de l'établissement.
- Link'Elles assure la coordination globale et la relation avec les artistes.
- L'Hôtel Sevenline assure la mise à disposition et l'entretien des espaces.

Article 7 – Vente des œuvres

- Les œuvres peuvent être mises en vente à la discrétion de l'artiste.
- Aucune commission ne sera prélevée par Link'Elles ni par l'Hôtel.
- Les ventes sont gérées directement entre l'artiste et l'acheteur.
- En cas de vente, l'artiste s'engage à informer Link'Elles afin d'assurer la traçabilité administrative de l'exposition.

Article 8 – Responsabilité et assurances

- Les artistes conservent la pleine responsabilité de leurs œuvres pendant le transport, l'accrochage, l'exposition et le décrochage.
- Il leur appartient de souscrire une assurance couvrant le transport et les risques (vol, incendie, dégradation).
- Link'Elles et l'Hôtel Sevenline ne pourront être tenus responsables des dommages ou pertes éventuelles, sauf faute prouvée.

Article 9 – Communication et utilisation des images

Les artistes sélectionnées autorisent Link'Elles et l'Hôtel Sevenline à :

- Utiliser les photographies de leurs œuvres et de l'exposition dans toute action de communication (site web, réseaux sociaux, affiches, presse) ;
- Mentionner leur nom et leur démarche artistique, en respectant leur droit moral d'auteur.

Aucune utilisation commerciale ne sera faite sans accord écrit préalable.

Article 10 – Retrait ou désistement

En cas de désistement après sélection, l'artiste s'engage à en informer Link'Elles au moins 60 jours avant la date prévue de l'exposition.

Link'Elles se réserve le droit de remplacer l'artiste par une autre candidate sélectionnée.

Article 11 – Cas de force majeure

En cas de situation exceptionnelle (incendie, catastrophe, pandémie, fermeture administrative, etc.), Link'Elles et l'Hôtel se réservent le droit de reporter, modifier ou annuler l'exposition, sans compensation financière possible.

Article 12 – Acceptation du règlement

La participation à l'appel à projets implique la lecture et l'acceptation intégrale du présent règlement intérieur, sans réserve.

Chaque artiste sélectionnée devra signer une attestation d'acceptation jointe à la convention d'exposition.

Fait à _____, le _____

Pour l'association Link'Elles :

Nom, prénom, fonction, signature et cachet

Debbie Jackson

Présidente de Link'Elles



Jackson

Pour l'artiste :

Nom, prénom, signature

AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGES ET DE VISUELS D'ŒUVRES

Entre les soussignés :

L'association Link'Elles,

Association loi 1901 dont le siège social est situé au 4 rue des arènes 75005 Paris,
représentée par sa présidente, Debbie Jackson,
ci-après dénommée « L'Organisateur »,

et

L'Hôtel Sevenline,

établissement hôtelier situé à [adresse de l'hôtel],
représenté par [Nom, fonction],
ci-après dénommé « Le Partenaire »,
d'une part,

et

Madame _____

demeurant à _____

ci-après dénommée « L'Artiste »,

d'autre part.

Article 1 – Objet de l'autorisation

Par la présente, l'Artiste autorise l'Organisateur et le Partenaire à utiliser et à diffuser librement les visuels de ses œuvres, dans le cadre de la communication liée à l'appel à projets et à l'exposition intitulée :
« Mettez votre art en lumière ».

Cette autorisation est donnée à titre gracieux et non exclusif, pour les finalités suivantes :

- Promotion de l'appel à projets et de l'exposition (affiches, flyers, site web, réseaux sociaux, newsletters, dossiers de presse, communiqués, etc.) ;
- Illustration d'articles, reportages ou publications médiatiques liés à l'événement ;
- Valorisation du partenariat entre Link'Elles et l'Hôtel Sevenline.

Article 2 – Nature des images concernées

L'autorisation couvre :

- Les photographies ou reproductions numériques des œuvres de l'Artiste ;
- Les portraits de l'Artiste éventuellement fournis par elle-même ou réalisés lors de l'exposition ;
- Les images d'ambiance prises pendant le vernissage, l'exposition ou le décrochage où pourraient apparaître l'Artiste et/ou ses œuvres.

Article 3 – Durée et territoire d'exploitation

L'autorisation est accordée :

- Pour une durée de 10 ans à compter de la signature du présent document ;
- Pour une diffusion mondiale, sur tous supports numériques ou imprimés, exclusivement à des fins non commerciales.

Article 4 – Engagements de l'Organisateur et du Partenaire

L'Organisateur et le Partenaire s'engagent à :

- Mentionner le nom de l'Artiste chaque fois que possible lors de la diffusion des visuels ;
- Respecter le droit moral de l'Artiste sur ses œuvres (pas de recadrage, retouche, ni modification sans accord préalable) ;
- Ne pas utiliser les visuels à d'autres fins que celles prévues à l'article 1 sans demande écrite complémentaire.

Article 5 – Gratuité

L'autorisation est consentie à titre gratuit, sans versement de droits d'auteur, l'Artiste reconnaissant que cette diffusion contribue à la promotion de son travail artistique.

Article 6 – Révocation

L'Artiste pourra, pour des motifs légitimes, demander par écrit le retrait d'un visuel.

L'Organisateur et le Partenaire disposeront alors d'un délai raisonnable (30 jours) pour cesser la diffusion concernée, sauf pour les supports déjà imprimés ou archivés.

Article 7 – Acceptation

La signature de la présente autorisation vaut acceptation pleine et entière des conditions ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Pour l'association Link'Elles :

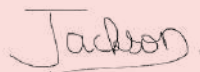
Nom, prénom, fonction, signature et cachet

Pour l'Hôtel Sevenline :

Nom, prénom, fonction, signature et cachet

Debbie Jackson

Présidente de Link'Elles



Pour l'artiste :

Nom, prénom, signature